

---

# HISTOIRE DES COMPAGNIES FRANCHES DE LA MARINE

L'établissement, au 17<sup>e</sup> siècle, de la Nouvelle-France se fait dans un climat politique et économique difficile. Non seulement doit-elle disputer le contrôle du lucratif commerce des fourrures aux diverses puissances économiques de l'époque (Angleterre, Espagne et Hollande), elle doit aussi se défendre contre les attaques incessantes de certaines nations iroquoises, alliées des Anglais.

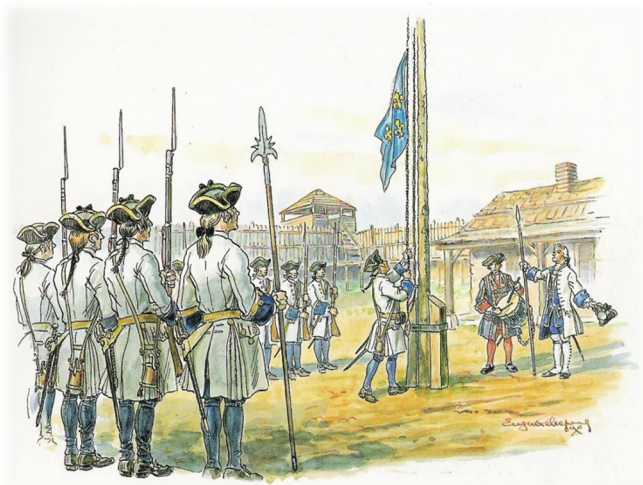
Après l'effondrement de la Huronnie au milieu du 17<sup>e</sup> siècle (1649), les Iroquois concentrent leurs attaques meurtrières contre les établissements français de la vallée du Saint-Laurent. Une guérilla presque perpétuelle s'installe alors en Nouvelle-France et menace son développement.

Vers 1661, le jeune Roi de France, Louis XIV, arrive au pouvoir. Il entreprend de grandes réformes dans la métropole et s'attaque de pied ferme au problème colonial. En plus de divers changements administratifs, le Roi dépêche des troupes de l'armée royale pour renforcer la sécurité de la jeune colonie. Au cours de l'été 1665, le régiment de Carignan-Salières, augmenté de quatre compagnies des régiments de Chambellé, de Lignières, d'Orléans et du Poitou en provenance des Antilles, soit environ 1 200 soldats répartis en 24 compagnies, débarque à Québec. Même s'il ne remplit pas sa mission « d'écraser » les Iroquois, le régiment de Carignan-Salières réussit néanmoins à restaurer une paix relative au sein de la colonie en portant l'action militaire au cœur même du territoire de l'Iroquoisie (l'actuel état du New-York).

À la fin des hostilités, en 1668, les soldats démobilisés sont encouragés à s'établir en permanence en Nouvelle-France. Plusieurs d'entre eux épousent une « fille du Roy » nouvellement arrivée de France et « prennent pays » en Amérique.

À l'été 1683, la recrudescence des hostilités iroquoises force le gouverneur général De la Barre à demander une aide militaire d'urgence à la métropole. Suite à cette requête

alarmante, le ministre de la Marine de l'époque, le marquis De Seignelay, recrute à la hâte quelques 150 hommes dans différents ports du Royaume. Les trois compagnies ainsi formées débarquent à Québec en novembre de la même année. Ces nouvelles unités sont désignées sous le terme de « compagnies franches de la Marine ». Elles portent l'appellation « de la Marine » parce qu'elles sont sous l'autorité du ministère du même nom, responsable



des colonies et de leur défense. Quant au terme « franche », il signifie que ces compagnies sont indépendantes les unes des autres, contrairement aux compagnies de l'armée régulière métropolitaine qui appartiennent à un régiment.

Entre 1689 et 1749, il y aura jusqu'à 28 compagnies en garnison au Canada. En 1750, elles seront portées au nombre de 30 et, en 1757, au nombre de 40. Toutes ces compagnies sont réparties entre les gouvernements de Québec, des Trois-Rivières, de Montréal et les Pays d'en haut (territoires de l'Ouest, des Grands Lacs et de l'Ohio).

À leur arrivée en 1683, tous les officiers des compagnies franches de Marine sont Français. Par la suite, on assiste à la « canadianisation » du corps des officiers. À la différence de son homologue des troupes métropolitaines, l'officier des compagnies franches n'achète pas sa commission puisqu'il est nommé par le Roi. Il est cependant raisonnable de croire que la vénalité des offices existait aussi en Nouvelle-France, mais elle était pratiquée de manière informelle. Le désintéret des officiers français à servir au sein des troupes de la Marine facilite l'enrôlement de gentilshommes canadiens, aguerris au terrain et au type de guerre que l'on mène ici. Afin de maintenir un bassin de recrutement pour le corps des officiers, on autorise des postes de cadets au sein des compagnies. Puisque seuls les fils d'officiers peuvent obtenir ces postes, et par le fait même devenir officier, on assiste alors à une augmentation sans cesse croissante de la proportion d'officiers d'origine canadienne; passant du quart vers 1690, à la moitié vers 1720, aux trois-quarts vers 1750. Quant aux soldats, ils viennent de France. Il est interdit aux Canadiens de devenir soldats afin de ne pas nuire à l'effort de colonisation.

Les compagnies franches de la Marine sont chargées de protéger les colons des attaques iroquoises, de prévenir la contrebande et de s'opposer à l'empiètement commercial et territorial des Anglais et des colons de la Nouvelle-Angleterre. Au cours de la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714), de la guerre de Succession d'Autriche (1739-1748) et de la guerre de Sept ans (officiellement de 1756-1763, mais les escarmouches et conflits ouverts débutent en Amérique du Nord dès 1754), les compagnies franches de la Marine participent héroïquement aux campagnes militaires sur le théâtre nord-américain aux côtés de la vaillante milice canadienne et des alliés autochtones. Jusqu'à la chute du régime français, en 1760, elles assurent la protection territoriale de toute la Nouvelle-France, de Louisbourg aux prairies du Manitoba actuel, en passant par la vallée du Saint-Laurent et les bassins de l'Ohio et du Mississipi jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Après la conquête anglaise, certains militaires des compagnies franches de la Marine retournent en France. Cependant, bon nombre de soldats et d'officiers demeurent au pays. Certains d'entre nous sommes des descendants de ces hommes forts et courageux.

Adaptation : VILLENEUVE, Claude, *Manuel de la Garnison de Québec*